

Etude exploratoire sur la précarité hydrique en Belgique

Rencontre avec la presse

17 septembre 2015

Benoît AUBARD

Associate Partner

Tel: 00 32 473 37 46 73

Mail: benoit.aubard@sia-partners.com

Aude ROBERT

Consultant

Tel: 00 32 473 42 42 68

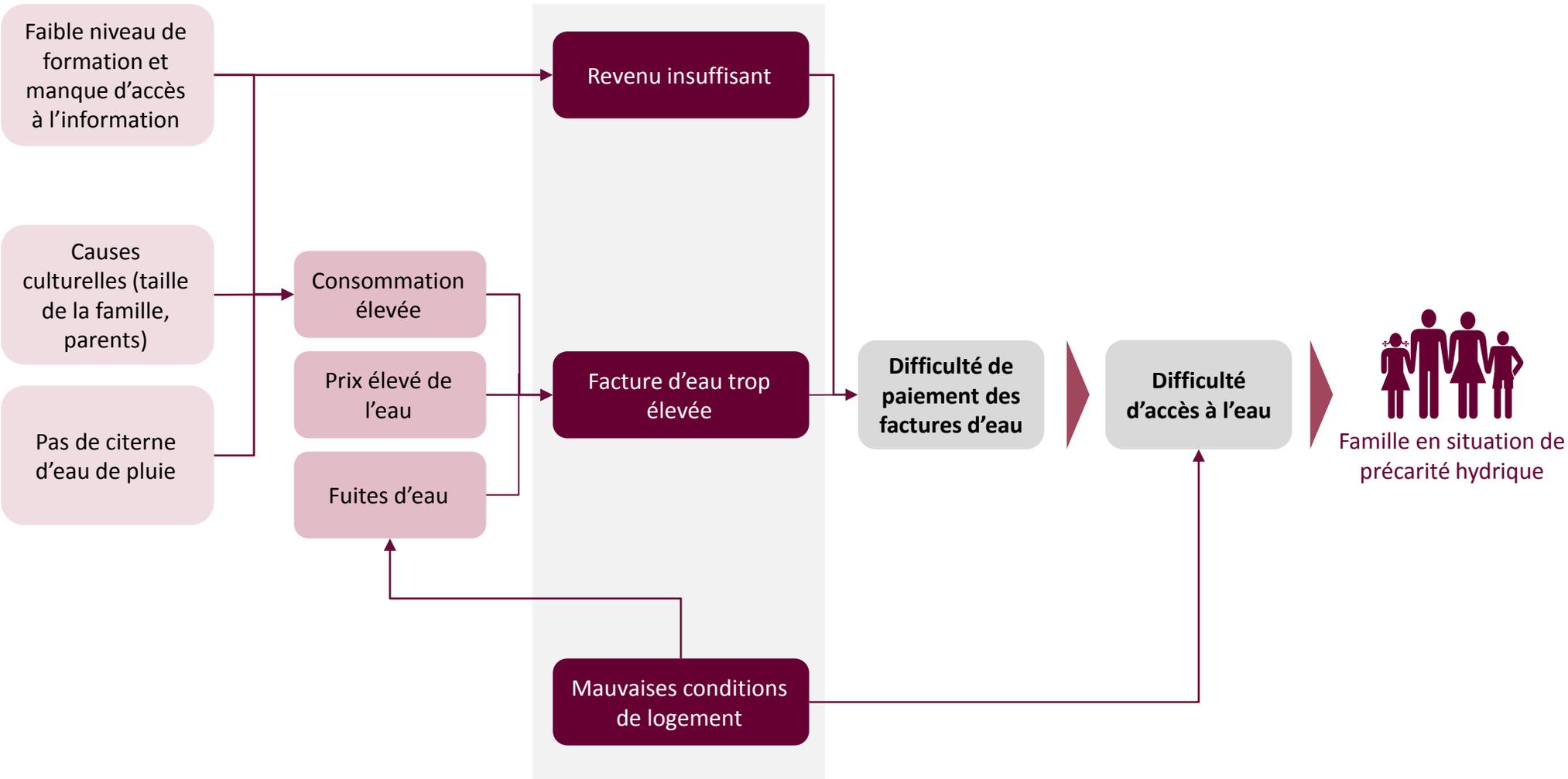
Mail: aude.robert@sia-partners.com

Table des matières

- 1** Les causes de la précarité hydrique
- 2** Les conséquences de la précarité hydrique
- 3** Les indicateurs de précarité hydrique
- 4** Le cadre législatif belge et ses impacts sur la précarité hydrique

1. Les causes de la précarité hydrique

Trois facteurs explicatifs principaux



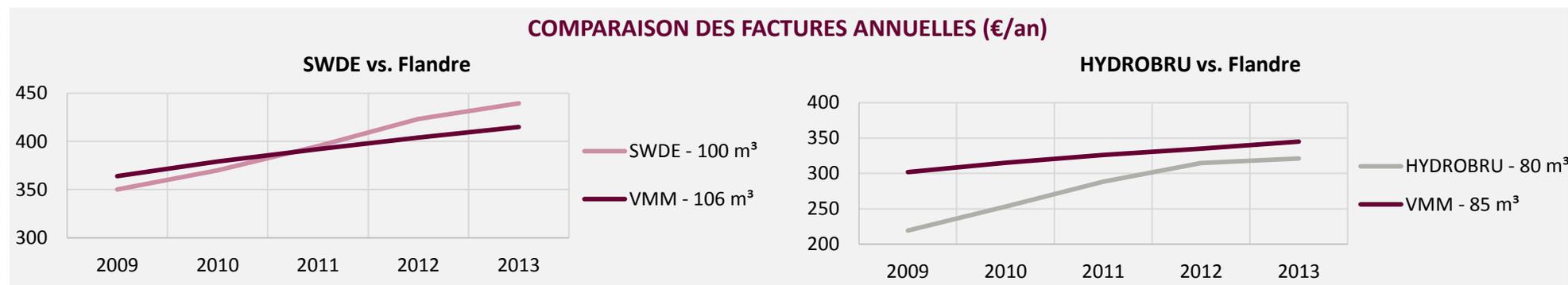
Il s'agit d'une vision simplifiée du problème, d'autres interrelations existent entre ces différents facteurs. Par exemple, le revenu est souvent la cause de mauvaises conditions de logement.

1. Les causes de la précarité hydrique

Focus – Une facture d'eau trop élevée : influence du prix de l'eau

Tendances de prix de l'eau

- Entre 2009 et 2013, la facture d'eau **augmente de 25% en Wallonie, de 14% en Flandre et de 46% à Bruxelles**. Le taux de croissance annuel moyen est de 5,85% en Wallonie, 3,38% en Flandre et 10% à Bruxelles.



- Causes principales de la croissance des prix :

Croissance des composantes d'assainissement

La purification de l'eau est devenue plus chère et des investissements sont nécessaires pour satisfaire à la réglementation européenne.

- En Flandre, près de 45% du réseau ont été installés entre 1960 et 1980, engendrant un fort besoin d'investissement. Presque 200.000.000€ ont été investis dans le réseau flamand en 2012 (+25% par rapport à 2011).
- La Wallonie a accumulé en retard en matière d'assainissement afin de se conformer aux exigences européennes.
- A Bruxelles, HYDROBRU alloue un budget d'environ 20 M€ par an à la rénovation de son réseau d'égouttage. 1,5 milliard € (financé en partie au niveau européen) a été prévu pour un programme de rénovation bruxellois d'ici 2034.

Monopole des sociétés de distribution

Les sociétés distributrices ont un monopole local ou communal. L'absence de concurrence est contrebalancée par la fixation d'un prix maximal par les services publics.

Inflation

Les prix croissent suite à l'inflation (facteur mineur actuellement).

Baisse de la consommation

Les distributeurs répercutent leurs coûts sur un plus faible nombre de m³.

1. Les causes de la précarité hydrique

Focus – Une facture d'eau trop élevée : influence des tendances de consommation d'eau

Tendances de consommation de l'eau

Consommation moyenne du
Belge :
Environ **100 L/jour**

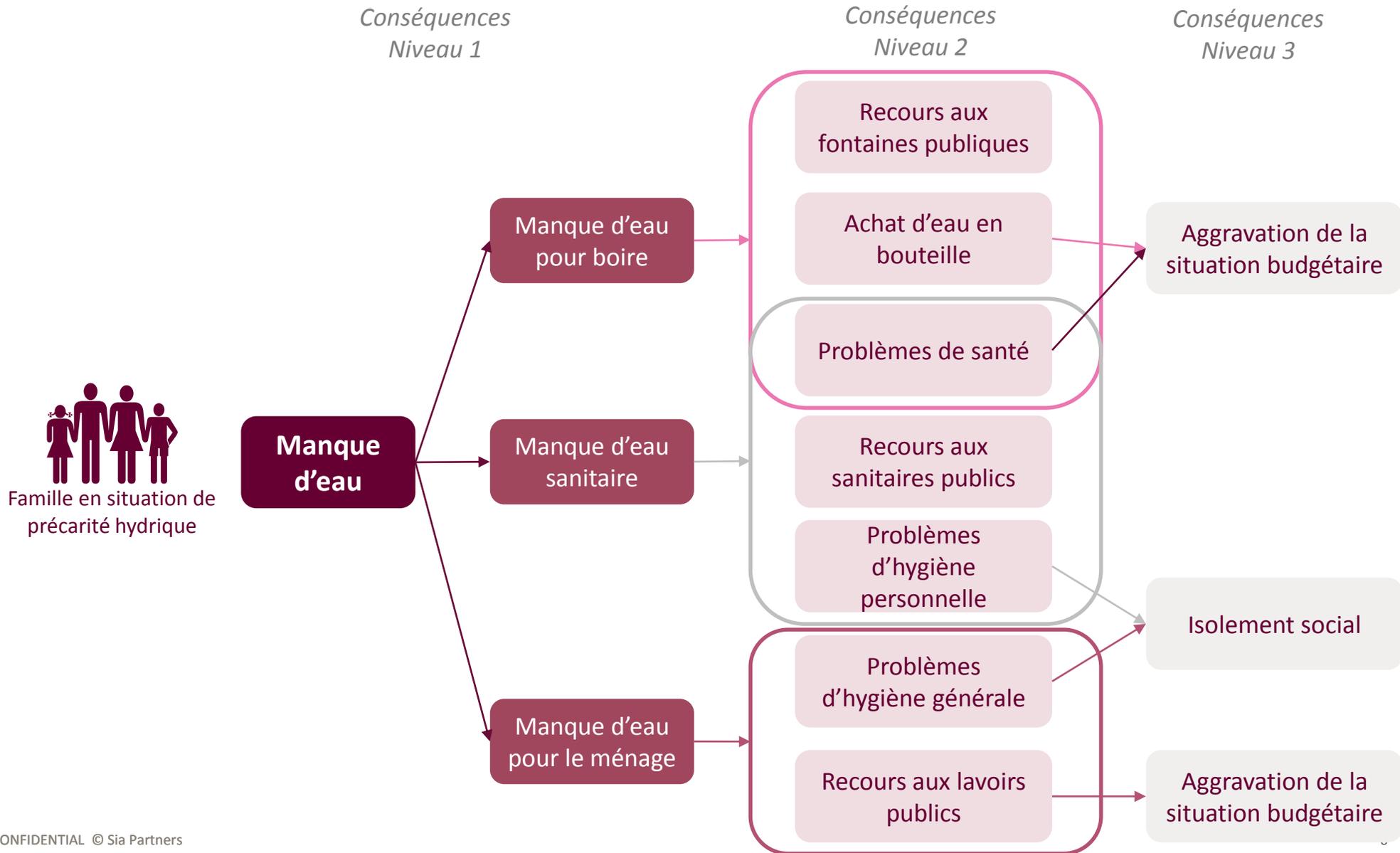
**50% de l'eau potable utilisée est
consacrée aux applications ne
nécessitant pas une qualité élevée**

Usage	Besoins en eau pour les logements
Hygiène personnelle	36%
Toilette	31%
Lessive	12%
Vaisselle	7%
Boisson et alimentation	5%
Entretien (dont arrosage)	9%

*En rose : usages ne nécessitant pas d'eau
de qualité élevée*

- Tendance à la **baisse de la consommation** (-1,39% en 2013 à la SWDE) :
 - Appareils électroménagers plus économes;
 - Conscientisation à une utilisation plus rationnelle de l'eau (utilisation de ressources alternatives : puits, citernes d'eau de pluie);
 - Augmentation du prix favorisant la conscientisation.
- Facteurs d'influence sur la consommation :
 - La **taille du ménage** influence le montant de la facture d'eau, cependant la consommation par personne diminue quand la taille du ménage augmente ;
 - **L'éducation** joue un rôle dans l'utilisation rationnelle de l'eau ;
 - La présence d'**installations d'économies d'eau** (dont les citernes d'eau de pluie), dont le coût n'est pas abordable pour toutes les classes de revenu ;
 - Les **conditions de logement** (vétusté et présence de fuites).
- Il n'y a **pas de relation significative entre le revenu et la consommation d'eau**. Si la consommation par personne est plus élevée dans les catégories de revenus les plus basses, c'est probablement parce qu'il y a plus de personnes vivant seules dans ces segments de population.
- L'usage de l'eau de pluie subit une croissance entre 2005 et 2010 en Flandre (après une baisse entre 2000 et 2005). Peu de données complémentaires existent à ce sujet mais ce point a une influence importante sur l'utilisation de l'eau de distribution.

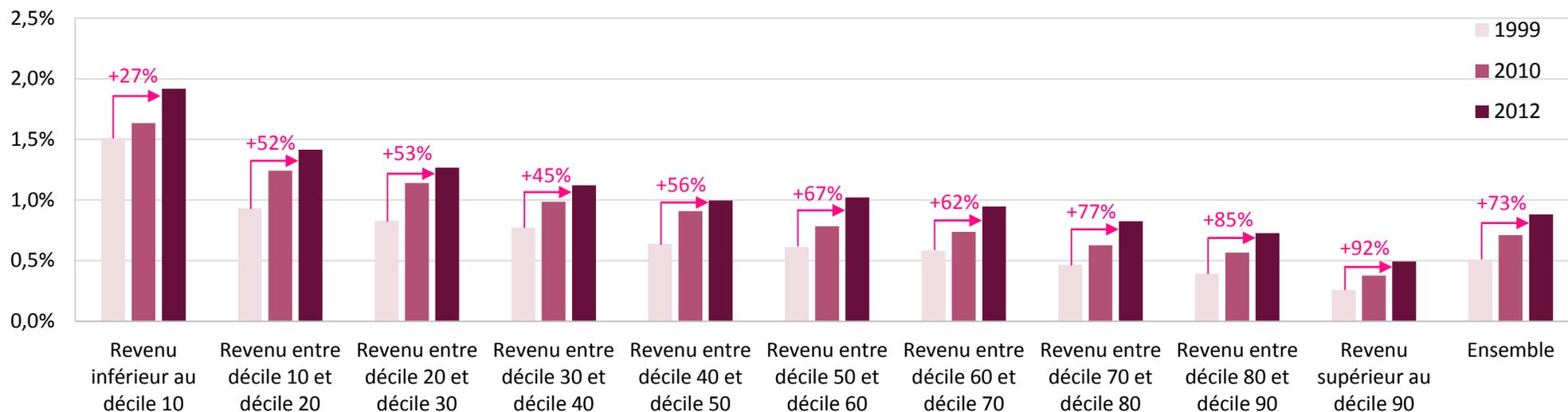
2. Les conséquences de la précarité hydrique



3. Les indicateurs de précarité hydrique

Part de la facture d'eau dans le revenu des ménages

Evolution de la part de la facture d'eau dans le revenu moyen du ménage par décile de revenu



Observations

- Malgré les mesures d'aide sociale (par ex. : tarifs sociaux), la part des dépenses en eau de distribution dans le revenu est **plus importante pour les revenus les plus faibles**. La facture d'eau est donc plus difficile à payer pour les ménages les plus pauvres.
- La **croissance** de la part de la facture d'eau dans le revenu a été subie par toutes les classes de revenus, mais de manière **plus importante dans les déciles les plus riches**. Cela est probablement dû aux mécanismes sociaux existants.
- En considérant le seuil fixé par OFWAT – 3% du revenu –, il est probable que la majorité des personnes en situation de précarité hydrique se situe dans le **premier décile** des revenus.
- En 2010, il a été estimé que 4% des ménages flamands dépensaient plus de 3% de leur revenu disponible pour les factures d'eau. On peut estimer qu'en 2012, au niveau belge, cette proportion s'élève à 5,25%.

3. Les indicateurs de précarité hydrique

Retards de paiement

- La capacité des ménages à payer leurs dettes intervient aussi dans le risque de précarité hydrique. Si un ménage est incapable de payer d'autres factures, la probabilité qu'il ne puisse pas payer ses factures d'eau est importante.
- En effet, la chance d'apparition d'une dette pour les services de base (énergie, eau) dans un dossier de médiation de dette en 2013 est de 52,24% (Vlaams Centrum Schuldenlast).

Prévalence des retards de paiement en Belgique

5,7% des crédits à la consommation sont défaillants
(novembre 2014)
→ Chiffre en hausse de 3,6% par rapport à 2013

BXL 8,66%

WAL 7%

FL 3,65%



Plus de 300.000 personnes concernées

5,2% de la population vit dans un ménage avec au moins 2 arriérés pour un ou plusieurs besoins de base (factures pour l'électricité, l'eau, le gaz, le loyer, l'emprunt hypothécaire, les soins de santé) (2013)



15,5% lorsque seules les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté sont considérées

- Toutes les sociétés de distribution d'eau ne fournissent pas de données quant aux paiements de leurs clients. Certaines données disponibles permettent cependant d'évaluer l'ordre de grandeur de la prévalence des retards de paiement dans le cas des factures d'eau.
 - HYDROBRU: 978 cas de créances irrécouvrables en 2013, de 314€ en moyenne, dont un quart concerne des montants de moins de 25€
 - IECBW : 4% des factures donnent lieu à une mise en demeure, et de 0,3% à 0,5% donnent lieu à des contentieux gérés individuellement (1250 dossiers par an) Environ 0,2% des créances sont irrécouvrables.
 - Flandre : 8% des clients domestiques ont reçu au moins une mise en demeure en 2012

3. Les indicateurs de précarité hydrique

Difficulté de paiement en Wallonie

Les consommateurs en difficulté de paiement sont les personnes ayant toujours un arriéré de paiement après expiration du délai de la mise en demeure. En Wallonie, le Condroz (AIEC), l'Entre-Sambre-et-Meuse et la Famenne (INASEP) sont les zones les plus touchées par la difficulté de paiement en 2013.

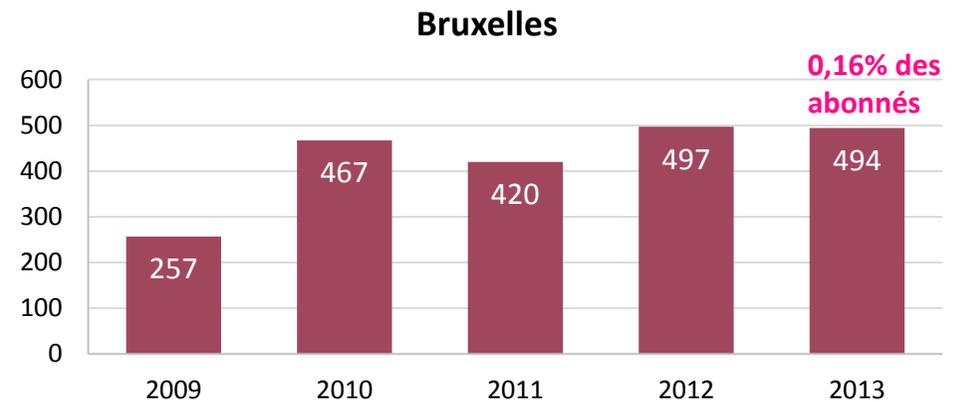
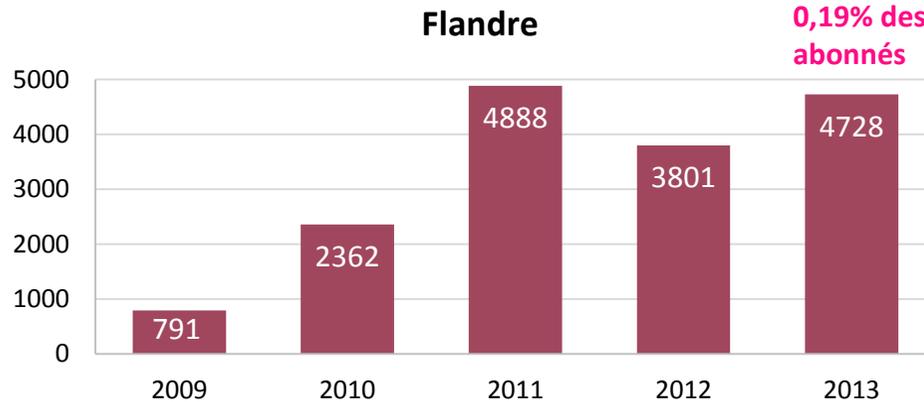
Distributeurs	# compteurs (1)	# consommateurs en difficulté de paiement (2)	Situation de la difficulté de paiement (2)/(1)
SWDE	1.027.719	88.603	8,62%
CILE	250.332	28.996	11,58%
IECBW	79.688	2.765	3,47%
INASEP	36.226	8.243	22,75%
IEG	22.204	2.519	11,34%
AIEC	12.648	4.019	31,78%
AIEM	11.810	813	6,88%
IDEN	3.102	14	0,45%
CIESAC	2.514	188	7,48%
Distr. Communaux	73.018	5.577	7,64%
TOTAL	1.519.261	141.737	9,33%

3. Les indicateurs de précarité hydrique

Nombre de coupures d'eau

Le nombre d'interruptions de fourniture d'eau est également un indicateur de précarité hydrique. Il doit cependant être complété par des indicateurs de revenu car il faut distinguer les ménages qui ne *peuvent* pas payer et ceux qui ne *veulent* pas payer.

Nombre d'interruptions



Observations

- Pour la Wallonie, non relevée ci-dessus, les données complètes disponibles concernent les années antérieures à 2010 : 4.431 décisions de coupures pour non-paiement ont été recensées en 2009, dont seules 674 ont été effectives (croissance de 276% de 2006 à 2009). Les coupures effectives concernent 2 sociétés de fourniture : la CILE (570) et l'IECBW (104).
- Pour l'année 2013, des données concernant ces 2 sociétés existent :
 - CILE (Liège) : 1259 coupures (0,7% des abonnés) contre 380 en 2012 (forte hausse) ;
 - IECBW (Brabant Wallon) : 32 coupures (environ 0,05% des abonnés), en forte baisse.
- Le nombre d'interruptions varie selon les années, en fonction de l'environnement économique ou de la complexité du suivi administratif / judiciaire de certains dossiers de recouvrement. Les fermetures portent régulièrement sur les factures impayées de plus d'1-2 ans.
- Les coupures sont plus rares en Wallonie et à Bruxelles car elles nécessitent la décision d'un juge compétent.

4. Le cadre législatif belge et ses impacts sur la précarité hydrique

Comparaison interrégionale

+++ Mesure très bénéfique pour les personnes en précarité hydrique
 ++ Mesure bénéfique pour les personnes en précarité hydrique
 + Mesure avec un faible impact positif sur la précarité hydrique
 - Mesure néfaste pour les personnes en précarité hydrique

Type de politique		 Région flamande	 Région wallonne	 Région de Bruxelles-Capitale			
PRIX	Réduction de la facture d'eau	<ul style="list-style-type: none"> Octroi de 15 m³ gratuits, sans différence entre catégories sociales Pour certains ménages fragilisés : <ul style="list-style-type: none"> Exonération des cotisations d'assainissement Exemption du coût fixe d'abonnement Réduction de la composante eau potable 	+/-	<ul style="list-style-type: none"> Pas de tarifs sociaux Certaines interventions communales 	-	<ul style="list-style-type: none"> Pas de tarifs sociaux Prise en compte de la taille du ménage dans la détermination du tarif 	-
	Solution en cas de fuite cachée	Consommation excédentaire payée à un tarif réduit (max 50% du tarif plein)	+	Dégrèvement du CVA sur le volume excédentaire	+	Aucune mesure officielle	-
PROTECTION DE L'ACCES A L'EAU	Aide au paiement des factures	Plans d'étalement de paiement	++	<ul style="list-style-type: none"> Plans d'étalement de paiement Intervention du Fonds Social de l'Eau 	++ +++	<ul style="list-style-type: none"> Plans d'étalement de paiement Intervention du Fonds Social de l'Eau 	++ +++
	Procédure de coupure	Via les LAC	-	Via un juge compétent	+/-	<ul style="list-style-type: none"> Via un juge compétent Interdiction de coupure en périodes hivernale et estivale 	+/- +
	Mesures sociales complémentaires	En lien avec le statut de client protégé : relevé de compteur gratuit, factures mensuelles, plans de paiement adaptés, audit gratuit	++	/	/	/	/
UTILISATION RATIONNELLE DE L'EAU	Récupération des eaux de pluie	<ul style="list-style-type: none"> Obligation d'installer une citerne d'eau de pluie lors de rénovations et nouvelles constructions Primes jusqu'à 500€ (Infrax et communes) 	+ +	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'obligation d'installation de citerne d'eau de pluie Primes dans une dizaine de communes (jusqu'à 500€) 	- +	<ul style="list-style-type: none"> Obligation d'installer une citerne d'eau de pluie lors de rénovations et nouvelles constructions Primes régionales (jusqu'à 1500€) et communales (500€) 	+ +
	Communication sur l'utilisation rationnelle de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Via les sites web des distributeurs Campagne ciblée vers les personnes en précarité 	+ ++	<ul style="list-style-type: none"> Via les sites web des distributeurs 	+	<ul style="list-style-type: none"> Via les sites web des distributeurs Via la documentation de l'IBGE 	+ +



Asia

Singapore
55 Market St, Level 10
Singapore, 048941
T. +65 6521 3186

Hong Kong

701, 77 Wing Lok St,
Sheung Wan, HK
T. +852 3975 5611

Belgium

Brussels
Av Henri Jasparlaan, 128
1060 Brussels - Belgium
T. +32 2 213 82 85

Canada

Montréal
600 de Maisonneuve Blvd.
West, Suite 2200
Montreal, QC H3A 3J2

France

Paris
18 bd Montmartre
75009 Paris
T. +33 1 42 77 76 17

Lyon

Tour Oxygène,
10-12 bd Vivier Merle
69003 Lyon

Italy

Rome
Via Quattro Fontane 116
00184 Roma
T. +39 06 48 28 506

Milan

Via Medici 15
20123 Milano
T. +39 02 89 09 39 45

Morocco

Casablanca
14, avenue Mers Sultan
20500 Casablanca, Maroc
T. +212 522 49 24 80

Netherlands

Amsterdam
Barbara Strozziilaan 101
1083 HN Amsterdam
T. +31 20 240 22 05

Middle East

Dubai, Riyadh & Abu Dhabi
PO Box 502665
Shatha Tower office 2115
Dubai Media City
Dubai, U.A.E.
T. +971 4 443 1613

UK

London
Princess House,
4th Floor, 27 Bush Lane,
London, EC4R 0AA
T. +44 20 7933 9333

US

New York
115 Broadway 12th Floor
New York, NY10006 - USA
T. +1 646 496 0160

Pour plus d'informations: www.sia-partners.com

Suivez-nous sur LinkedIn et Twitter @S



ners

siapartners

Driving Excellence